

Ne vous laissez pas surprendre! Parlez-en à votre technicien et soyez au courant

des techniques CVC....

Le saviez-vous?

En tant qu'utilisateur d'équipement de réfrigération, de climatisation ou de pompe à chaleur, il est de votre responsabilité de se conformer à la réglementation F-Gaz (Gaz fluorés). F-Gaz est la réglementation couvrant l'utilisation des réfrigérants dans un système CVC/R. Votre technicien peut vous aider à comprendre quel type de système vous avez, pour vous aider à comprendre les règles de conformité relatives à ce type de système. Cependant, le fait de posséder cet équipement signifie que vous avez certaines responsabilités...



Sovez conforme - suivez notre processus simple en 5 étapes



Sachez que votre système nécessitera des contrôles tous les 6 mois ou annuels et planifiez l'entretien avec votre technicien en conséquence.



Enregistrez les tests d'étanchéité et les visites de maintenance (c'est une obligation légale d'avoir ces registres disponibles) assurez-vous que chaque visite de maintenance est enregistrée!



3. Assurez-vous de demander à votre technicien quel gaz réfrigérant il utilise. Certains gaz ont un PRG (potentiel de réchauffement de la planète) élevé, ce qui aura une incidence sur la compensation des émissions de carbone que vous tentez d'obtenir.



4. Vérifiez les références de vos techniciens ; ont-ils leur certification F-Gaz ? S'ils ne l'ont pas, ils ne sont pas autorisés à travailler sur des systèmes CVC/R.



5. Faites en sorte que les fuites soient réparées immédiatement. Si vous avez connaissance d'une fuite et que vous ne la réparez pas, vous contrevenez à la réglementation F-Gaz.

Pour plus d'informations, scannez le code QR!





















